

ASSEMBLEE NATIONALE2 juin 2005

**DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Vanneste, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans le quatrième alinéa de cet article, substituer aux mots :

« et des services »

les mots :

« et aux services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.